



Dalle Béton / Radier & Permis de construire

Par **LiTa**, le **04/05/2023** à **12:37**

Bonjour à tous,

Je vais avoir besoin de réaliser une dalle béton dans un contexte professionnel. La dalle béton serait supérieure à 20m².

La dalle béton sera utilisée pour poser un équipement. J'ai trouvé ceci au niveau législatif :

"Sont soumis à permis de construire les travaux suivants, exécutés sur des constructions existantes, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires : a) Les travaux ayant pour effet la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à vingt mètres carrés"

On m'a proposé d'utiliser un radier car apparemment il n'y aurait pas besoin de réaliser de permis de construire. Je ne vois pas vraiment la différence par rapport aux textes de loi donc pourriez vous m'éclairer sur ce point svp?

Merci & Bonne journée

LiTa

Par **Josh Randall**, le **08/06/2023** à **09:41**

Bonjour

Si le projet consiste simplement à réaliser une dalle au niveau du sol, cela ne nécessite aucune autorisation sauf si votre projet se situe en secteur sauvegardé ou dans le périmètre d'un monument historique.

Cdt